

RÈGLEMENT RV-1412

**DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE, DE
BORDURES ET DE PAVAGE SUR LES RUES JEAN-
PIERRE-FERLAND ET ÉMILE-NELLIGAN ET
LEUR FINANCEMENT PAR EMPRUNT**

- ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement RV-1412 a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 6 novembre 2007;
- ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;
- ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

À LA SÉANCE DU 6 MAI 2008, LE CONSEIL DÉCRÈTE :

ARTICLE 1. Des travaux d'éclairage, de bordures et de pavage sur les parties des rues Jean-Pierre-Ferland et Émile-Nelligan sont ordonnés. Les parties de rues visées par les travaux sont identifiées au plan joint en annexe II.

ARTICLE 2. Un emprunt de 248 000 \$ est autorisé pour le financement du projet. Le montant de l'emprunt est détaillé à la demande du Service du génie en date du 7 décembre 2007 (révisé le 18 mars 2008) et à l'estimation des travaux établie le 16 novembre 2007 (révisé le 18 mars 2008). Ces documents sont produits en annexe I sous le titre « Demande d'emprunt et estimations ».

La demande d'emprunt se présente comme suit :

1° Coût des travaux d'éclairage :	51 963,88 \$
Coût des travaux de bordures et pavage :	142 900,65 \$
2° Frais techniques :	31 000,00 \$
2° Frais d'emprunt et d'émission d'obligations :	22 135,47 \$
3° Coût total du projet :	248 000,00 \$

ARTICLE 3. L'emprunt autorisé à l'article 2 comprend les frais et honoraires d'étude, de conception et de surveillance des travaux, la réalisation des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues se rapportant à ces travaux.

ARTICLE 4. Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il doit être prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables ou partie de ceux-ci situés dans le secteur où ces travaux seront effectués et identifiés par un liséré au plan préparé par le Service du génie portant le numéro DAO 07DI05-06, daté du 18 mars 2008 et joint comme annexe II sous le titre « Plan de taxation », une taxe spéciale

basée sur la superficie de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. Le contribuable propriétaire de l'immeuble visé à l'article 5 est assujetti au paiement de la taxe.

ARTICLE 7. Le contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une taxe en vertu de l'article 5, peut en être exempté, conformément aux dispositions de l'article 547.1 de la Loi sur les cités et villes, en payant en un versement la part du capital qui à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble.

Ce paiement doit être fait avant la publication de l'avis de vente des obligations visé à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes ou avant que n'ait été accordée l'autorisation prévue au quatrième alinéa de l'article 554 ou l'approbation prévue à l'article 563.1 de cette loi.

ARTICLE 8. Dans le cas des immeubles non imposables situés dans le secteur taxable, le coût attribué à ces immeubles est à la charge de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité et pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il doit être prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur catégorie et leur valeur et en fonction des mêmes proportions que celles des taux variés adoptés pour la taxe foncière générale.

ARTICLE 9. Cette taxe est prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la taxe foncière générale.

ARTICLE 10. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 11. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.



N O T E

DESTINATAIRE : Monsieur Michel Lacasse
Directeur général

EXPÉDITEUR : Monsieur André Lapointe
Directeur, Service du génie

DATE : 7 décembre 2007 (révisé le 18 mars 2008).

OBJET : Projet de règlement d'emprunt pourvoyant aux honoraires professionnels et autorisant l'exécution des travaux d'éclairage, de bordures, de pavage (couche lieuse) sur les rues Jean-Pierre-Ferland (tronçons I et II) et Émile-Nelligan (partie).

N/RÉF : 2008-EC-01, 2008-EC-02, 2008-FP-01, 2008-FP-02
Projet triennal : 56 013 (140 000 \$ - obligation riveraine)
Projet triennal : 56 015 (50 000 \$ - obligation riveraine)
Règlement : RV-1412

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les informations en rapport avec un projet de règlement à être déposé à la prochaine séance du conseil.

1. COÛT DES TRAVAUX

<u>1- Estimation des travaux</u>	<u>Total</u>
A) Éclairage de rue (Selon l'estimation proposée par le Service du génie en date du 16 novembre 2007 et révisée le 18 mars 2008)	51 963,88 \$
B) Bordures et pavage (couche lieuse) (Selon l'estimation proposée par le Service du génie en date du 16 novembre 2007 et révisée le 18 mars 2008)	142 900,65 \$
Total de l'estimation des travaux (taxes nettes incluses)	194 864,53 \$

<u>2- Frais techniques et autres</u>	<u>Total</u>
A) Honoraires professionnels pour plans et devis	13 650,00 \$
B) Honoraires professionnels pour la surveillance	11 350,00 \$
C) Honoraires professionnels pour les frais de laboratoire et d'arpentage	6 000,00\$
Total des frais techniques et autres	31 000,00 \$
<u>3- Frais d'emprunt et émission d'obligations</u>	<u>Total</u>
Frais d'emprunt et émission d'obligations	22 135,47 \$
Total des frais d'emprunt et émission d'obligations	22 135,47 \$
COÛT TOTAL DU PROJET	248 000,00 \$

2. TAXATION

- A) Durée : 20 ans;
 B) Répartition : 100 % aux riverains.
 Calcul de la part des travaux de bordures, pavage (couche lieuse) et éclairage selon le plan de taxation 07DI05-06, préparé par le Service du génie et daté du 18 mars 2008 (version finale).

Je demeure à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement utile et vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

(signé)

André Lapointe, T.P. – Directeur
 Service du génie

AL/cmf

p.j. Estimations budgétaires
 Plan de taxation

c.c. Me Lucie Mongeau, greffière et directrice des Services juridiques
 M. André Drainville, trésorier et directeur général adjoint



ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Date : le 16 novembre 2007(révisé le 18 mars 2008)

**Travaux d'éclairage
sur l'avenue Jean-Pierre-Ferland, tronçons I et II**

Règlement No RV-1412

Contrat No (à venir)

Dossier No 2008-EC-01

SOMMAIRE

<u>COÛT DES TRAVAUX</u>		<u>MONTANT</u>
A. Travaux d'éclairage de rue	35 201.48 \$	
Sous-total	35 201.48 \$	
T.P.S. 0% (taxes nettes)	- \$	
T.V.Q. 7,5%	2 772.12 \$	
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	37 973.60 \$	 37 973.60 \$

Préparé par: (signé)
Ludovic Morin, T.P.
Technicien en génie civil
Service du génie

Vérifié par: (signé)
André Lapointe, T.P.
Directeur
Service du génie



Boisbriand

ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Date : le 16 novembre 2007(révisé le 18 mars 2008)

Travaux d'éclairage sur l'avenue Jean-Pierre-Ferland, tronçons I et II

Règlement No RV-1412

Contrat No (à venir)

Dossier No 2008-EC-01

ITEM	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Lampadaire décoratif	7	un	4 000.00\$	28 000.00\$
2	Installation et raccordement à la borne commune, incluant le filage	7	un	300.00\$	2 100.00\$
3	Raccordement par Hydro Québec	7	un	250.00\$	1 750.00\$
	Frais contingents				3 351.48\$
	Sous-total				35 201.48\$



Boisbriand

ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Date : le 16 novembre 2007(révisé le 18 mars 2008)

**Travaux d'éclairage
sur la rue Émile-Nelligan**

Règlement No RV-1412

Contrat No (à venir)

Dossier No 2008-EC-02

SOMMAIRE

COÛT DES TRAVAUX

MONTANT

A. Travaux d'éclairage de rue	12 968.97 \$	
Sous-total	12 968.97 \$	
T.P.S. 0% (taxes nettes)	- \$	
T.V.Q. 7,5%	1 021.31 \$	
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	13 990.28 \$	13 990.28 \$

Préparé par: (signé)
Ludovic Morin, T.P.
Technicien en génie civil
Service du génie

Vérifié par: (signé)
André Lapointe, T.P.
Directeur
Service du génie



ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Date : le 16 novembre 2007(révisé le 18 mars 2008)

Travaux d'éclairage sur la rue Émile-Nelligan

Règlement No RV-1412

Contrat No (à venir)

Dossier No 2008-EC-02

ITEM	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Tranchée hors chaussée, incluant excavation, conduit en PVC de 50mm de diamètre et ruban indicateur.	50	ml	30.00\$	1 500.00\$
2	Basse de béton incluant les conduits et le remblai.	1	un	500.00\$	500.00\$
3	Fourniture et installation d'un lampadaire décoratif	2	un	4 300.00\$	8 600.00\$
4	Raccordement au réseau de lampadaires existant	1	un	200.00\$	200.00\$
5	Réparation d'entrée privé en asphalte, béton bitumineux de type EB-10C, - épaisseur de 50mm	10	m ca	30.00\$	300.00\$
6	Réparation du gazon existant, incluant 100mm de terre végétale,	100	m ca	15.00\$	1 500.00\$

page 2 de 3

**Travaux d'éclairage
sur la rue Émile-Nelligan**

Date : le 16 novembre 2007(révisé le 18 mars 2008)

ESTIMATION DUDGÉTAIRE

Dossier No 2008-EC-02

ITEM	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
7	Conducteurs et câbles				
	- No 4 RWU 90 (-40) LINK	100	ml	3.50\$	350.00\$
	- No 6 RWU 90 (-40) LINK	50	ml	2.00\$	100.00\$
8	Excavation dans le roc ou boulder	3	m cu	70.00\$	210.00\$
	Frais contingents				1 208.97\$
	Sous-total				12 968.97\$



Boisbriand

ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Date : le 16 novembre 2007(révisé le 18 mars 2008)

**Travaux de bordures et pavage (couche lieuse)
sur l'avenue Jean-Pierre-Ferland, tronçons I et II**

Règlement No RV-1412

Contrat No (à venir)

Dossier No 2008-FP-01

SOMMAIRE

COÛT DES TRAVAUX

MONTANT

A. Travaux de bordure et pavage (couche lieuse)	101 899.03 \$	
Sous-total	101 899.03 \$	
T.P.S. 0% (taxes nettes)	- \$	
T.V.Q. 7,5%	8 024.55 \$	
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	109 923.58 \$	109 923.58 \$

Préparé par: (signé)
Ludovic Morin, T.P.
Technicien en génie civil
Service du génie

Vérifié par: (signé)
André Lapointe, T.P.
Directeur
Service du génie

Page 1 de 4



ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Date : le 16 novembre 2007(révisé le 18 mars 2008)

Travaux de bordures et pavage (couche lieuse) sur l'avenue Jean-Pierre-Ferland, tronçons I et II

Règlement No RV-1412

Contrat No (à venir)

Dossier No 2008-FP-01

ITEM	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Bordure en béton de ciment				
	- Standard	435	ml	45.00\$	19 575.00\$
	- Franchissable	30	ml	55.00\$	1 650.00\$
2	Nivellement de service (regard, puisard et boite de vanne) pour une hauteur de 0 @ 200mm	24	un	250.00\$	6 000.00\$
3	Puisard à déplacer	1	un	2 000.00\$	2 000.00\$
4	Nettoyage, scarification, mise en forme et compactage de la fondation en pierre existante	2500	m ca	3.50\$	8 750.00\$
5	Pierre concassée 0-20mm pour correction de la fondation en pierre existante	600	tm	15.00\$	9 000.00\$
6	Scarification du pavage existant	0	m ca	15.00\$	- \$
7	Revêtement en béton bitumineux, couche lieuse, de type EB-14, - épaisseur de 50 mm	2500	m ca	12.00\$	30 000.00\$
8	Réparation d'entrée privée en asphalte, béton bitumineux de type EB-10C, - épaisseur de 50 mm	50	m ca	30.00\$	1 500.00\$

page 2 de 4

**Travaux de bordures et pavage (couche lieuse)
sur l'avenue Jean-Pierre-Ferland, tronçons I et II**
Date : le 16 novembre 2007(révisé le 18 mars 2008)

ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Dossier No 2008-FP-01

ITEM	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
9	Engazonnement par plaque de gazon	60	m ca	15.00\$	900.00\$
10	Excavation et remblayage de ventre de boeuf	20	m cu	30.00\$	600.00\$
11	Bande de pavé uni de 1.5m dans l'ilot	40	m.ca	100.00\$	4 000.00\$
11	Aménagement paysagé dans l'ilot	1	un	2 500.00\$	2 500.00\$
<u>Pièces de services défectueuses ou excédent de nivellement</u>					
<u>Élément de béton:</u>					
12	Anneau plat pour regard de 50mm @ 200mm	2	ml	125.00\$	250.00\$
13	Anneau plat pour puisard de 50mm @ 200mm	2	un	125.00\$	250.00\$
14	Tête réductrice de regard pour cadre ajustable	2	un	200.00\$	400.00\$
15	Tête inclinée de puisard pour cadre ajustable	2	un	135.00\$	270.00\$
<u>Élément de fonte:</u>					
16	Partie supérieure pour boîte de vanne ajustable de "Mueller Canada inc." No A-J-BV-5 en fonte ductile, incluant couvercle	1	un	150.00\$	150.00\$
<u>Sentier piétonnier</u>					
18	Excavation et transport du matériel excavé de classe B				
	- épaisseur de 350 mm	20	m ca	15.00\$	300.00\$
19	Fondation en pierre concassée 0-20 mm				
	- épaisseur de 300 mm	20	m ca	20.00\$	400.00\$

page 3 de 4

Travaux de bordures et pavage (couche lieuse)
sur l'avenue Jean-Pierre-Ferland, tronçons I et II
Date : le 16 novembre 2007(révisé le 18 mars 2008)

ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Dossier No 2008-FP-01

ITEM	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
------	-------------------------	----------	-------	------------------	---------

Sentier piétonnier (suite)

20	Revêtement en béton bitumineux, couche lieuse de type EB-10C - épaisseur de 50 mm	20	m ca	30.00\$	600.00\$
21	Engazonnement par plaque de gazon	200	m ca	15.00\$	3 000.00\$
	Travaux contingents				9 804.03\$
Sous-total RV- (lieuse)					101 899.03\$



ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Date : le 16 novembre 2007(révisé le 18 mars 2008)

**Travaux de bordures et pavage (couche lieuse)
sur la rue Émile-Nelligan**

Règlement No RV-1412

Contrat No (à venir)

Dossier No 2008-FP-02

SOMMAIRE

COÛT DES TRAVAUX

MONTANT

A. Travaux de bordure et pavage (couche lieuse)	30 569.71 \$	
Sous-total	30 569.71 \$	
T.P.S. 0% (taxes nettes)	- \$	
T.V.Q. 7,5%	2 407.36 \$	
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	32 977.07 \$	 32 977.07 \$

Préparé par: (signé)
Ludovic Morin, T.P.
Technicien en génie civil
Service du génie

Vérifié par: (signé)
André Lapointe, T.P.
Directeur
Service du génie



ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Date : le 16 novembre 2007(révisé le 18 mars 2008)

Travaux de bordures et pavage (couche lieuse) sur la rue Émile-Nelligan

Règlement No RV-1412

Contrat No (à venir)

Dossier No 2008-FP-02

ITEM	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Bordure en béton de ciment - Standard	150	ml	45.00\$	6 750.00\$
2	Nivellement de service (regard, puisard et boite de vanne) pour une hauteur de 0 @ 200mm	7	un	250.00\$	1 750.00\$
3	Puisard à déplacer	1	un	2 000.00\$	2 000.00\$
4	Nettoyage, scarification, mise en forme et compactage de la fondation en pierre existante	700	m ca	3.50\$	2 450.00\$
5	Pierre concassée 0-20mm pour correction de la fondation en pierre existante	180	tm	15.00\$	2 700.00\$
6	Scarification du pavage existant	10	m ca	15.00\$	150.00\$
7	Revêtement en béton bitumineux, couche lieuse, de type EB-14, - épaisseur de 50 mm	700	m ca	12.00\$	8 400.00\$
8	Réparation d'entrée privée en asphalte, béton bitumineux de type EB-10C, - épaisseur de 50 mm	0	m ca	30.00\$	- \$

page 2 de 3

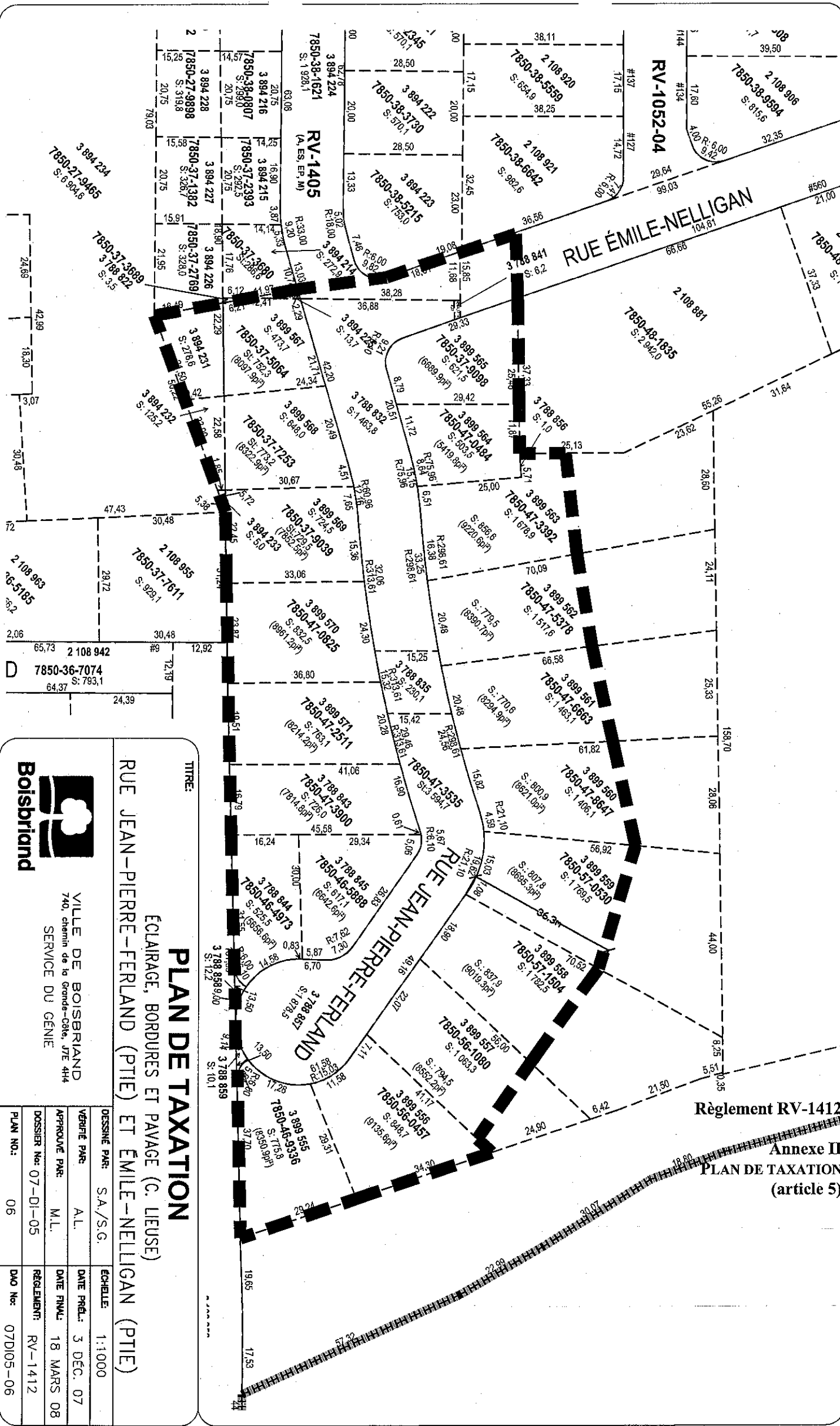
**Travaux de bordures et pavage (couche lieuse)
sur la rue Émile-Nelligan**
Date : le 16 novembre 2007(révisé le 18 mars 2008)

ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Dossier No 2008-FP-02

ITEM	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
9	Engazonnement par plaque de gazon	200	m ca	15.00\$	3 000.00\$
10	Excavation et remblayage de ventre de boeuf	10	m cu	30.00\$	300.00\$
<u>Pièces de services défectueuses ou excédent de nivellement</u>					
<u>Élément de béton:</u>					
12	Anneau plat pour regard de 50mm @ 200mm	1	ml	125.00\$	125.00\$
13	Anneau plat pour puisard de 50mm @ 200mm	1	un	125.00\$	125.00\$
14	Tête réductrice de regard pour cadre ajustable	1	un	200.00\$	200.00\$
15	Tête inclinée de puisard pour cadre ajustable	1	un	135.00\$	135.00\$
<u>Élément de fonte:</u>					
16	Partie supérieure pour boîte de vanne ajustable de "Mueller Canada inc." No A-J-BV-5 en fonte ductile, incluant couvercle	1	un	150.00\$	150.00\$
Travaux contingents					2 334.71\$
Sous-total RV- (lieuse)					30 569.71\$

page 3 de 3



Règlement RV-1412
Annexe II
PLAN DE TAXATION
(article 5)

TITRE:
RUE JEAN-PIERRE-FERLAND (PTIE) ET ÉMILE-NELLIGAN (PTIE)

PLAN DE TAXATION
ÉCLAIRAGE, BORDURES ET PAVAGE (C. LIEUSE)



Boisbriand

VILLE DE BOISBRIAND
740, chemin de la Grande-Côte, J7E 4H4
SERVICE DU GÉNIE

DESSINÉ PAR: SA/S.G.	ÉCHELLE: 1:1000
VÉRIFIÉ PAR: A.L.	DATE PRÉL.: 3 DÉC. 07
APPROUVÉ PAR: M.L.	DATE FINA.: 18 MARS 08
DOSSIER No: 07-DI-05	RÈGLEMENT: RV-1412
PLAN No: 06	DNO No: 07DIO5-06